

DOCUMENTS ET DOCUMENTATION

Notre bulletin s'efforcera de faire connaître des documents inédits ou peu connus. Voici trois dossiers qui intéresseront sans doute nos lecteurs.

MAUPASSANT AU MINISTÈRE DE LA MARINE

Notre centre de documentation vient d'acquérir les copies de l'ensemble du dossier Maupassant conservé au service historique de la marine, pavillon de la Reine, à Vincennes. Ces documents, connus pour la plupart d'entre eux, ont été en partie présentés et utilisés par les biographes de Maupassant (René Dumesnil, Paul Morand, Armand Lanoux ou Albert-Marie Schmidt...) mais à ma connaissance, le descriptif des différentes pièces n'a pas été publié et on s'est contenté de les utiliser de manière non systématique.

Deux articles ont été consacrés à ce dossier :

– l'étude de Martial de Pradel de Lamase : "Guy de Maupassant, commis à la marine", parue dans le "Mercure de France", le 15 septembre 1928, pp. 309-359.

– la récente et remarquable mise au point de Guy Thuillier "Maupassant fonctionnaire" dans "la Revue administrative", mars-avril 1976, pp. 130-144.

Ces deux articles, difficilement accessibles, sont conservés au service historique de la marine sous les cotes 15 K 36 et 3 S 2885.

La couverture du dossier porte les mentions suivantes :

« ministère de la marine et des colonies
Direction de la comptabilité générale
Bureau du service intérieur, archives et bibliothèque
N° 108 m^b n° 3

M. de Maupassant
(Henry, René, Albert, Guy)
né le 5 août 1850 à Tourville-sur-Arques
département de la Seine-Inférieure
Surnuméraire le 1^{er} octobre 1872
(démissionnaire)

Ce dossier renferme
27 pièces numérotées et
classées par ordre de dates »

Liste des pièces du dossier :

Pièce n° 1

- Lettre de Guy de Maupassant au ministère de la marine
- Etretat, le 7 janvier 1872
- Il sollicite une place dans les bureaux

On trouvera la publication de cette lettre dans le présent bulletin à la suite du répertoire des pièces.

Pièce n° 2

- Note de Gustave de Maupassant, père de l'écrivain
- destinataire inconnu
- date incomplète : lundi 19 février
- sur les conseils de M. Faure, une nouvelle demande va être faite par son fils.. Elle sera présentée directement au ministre par l'amiral Saisset. Mme de Coubertin, Mme de l'Arbre et M. de Pardieu servent d'intermédiaires.

Cette note a sans doute été adressée le 19 février 1872 à une personne qui devait favoriser la nouvelle demande. Il ne semble pas que cela puisse être M. de Pardieu comme l'avait avancé Anatole de Mouzie puisqu'il est nommé dans la note, mais cela pourrait être son épouse. On se reportera aux notes de Guy Thuillier relatives à l'amiral Saisset, à Mme de Coubertin, à M. ou Mme De l'Arbre (op. cité p. 131) et on peut considérer avec lui que la plupart des biographes ont minimisé le Maupassant, rond-de-cuir parisien, fonctionnaire pendant dix ans.

Guy Thuillier ajoute qu'il ignore « qui est le comte de Pardieu » qui a joué un rôle notable dans l'obtention de la place de surnuméraire. J'ai pu récemment préciser son origine et ses liens avec les Maupassant lors de ma conférence intitulée "Maupassant en pays de Caux" donnée le 14 mai 1993 en l'hôtel des Sociétés Savantes à Rouen. M. de Pardieu résidait au château d'Ecraiville (canton de Goderville) et il figurait comme les Maupassant sur la liste des baigneurs d'Etretat dès 1859. Comme tous les autres personnages cités, il a des attaches en Seine-Inférieure et à Paris. Le "bulletin d'Etretat" d'août 1859 nous apprend que des "régates au profit des pauvres" furent organisées dans la célèbre station balnéaire par une commission qui comprenait M. Lenud, maire d'Etretat, MM. Le Comte de Pardieu, de Maupassant, Anicet-Bourgeois, Eugène Le Poitevin et Charles Vasse.

Pièce n° 3

- Lettre de Guy de Maupassant au ministre de la marine
- Etretat le 20 février 1872
- Renouvellement de la demande du 7 janvier 1872
- Il précise qu'il est bachelier ès-lettres, qu'il a été attaché aux bureaux de l'intendance militaire de la 2e division de Rouen et qu'il souhaiterait continuer ses études de droit à Paris.

On trouvera la publication de cette lettre dans le présent bulletin à la suite du répertoire des pièces. Cette nouvelle demande fut couronnée de succès et le contre-amiral Krantz, chef du cabinet du ministre écrivit à l'amiral Saisset, le 10 mars 1872, pour l'informer que le jeune Maupassant pourrait venir travailler dans les bureaux de l'administration centrale mais sans être appointé.

Pièce n° 4

- Copie certifiée conforme du diplôme de bachelier ès-lettres de Guy de Maupassant
- Accordé à de Maupassant, Henri, René, Albert, Guy né à Tourville-sur-Arques (Seine-Inférieure) le 5 août 1850 par la Faculté des lettres de Caen
- Copie manuscrite rédigée par Guy de Maupassant et certifiée conforme le 22 février 1872 par Lenoir, adjoint au maire d'Etretat.

Ce document a donc été transmis quelques jours après la demande du 20 février.

Pièce n° 5

- Extrait de l'acte de naissance de Guy de Maupassant né le 5 août 1850 au château de Miromesnil, à Tourville-sur-Arques.

Ce document a été délivré par le tribunal civil de Dieppe. Guy de Maupassant, après être devenu surnuméraire en octobre 1872, vient d'être nommé au service intérieur du ministère et sans doute cet extrait d'acte de naissance lui avait été réclamé pour compléter son dossier individuel.

Le lieu de naissance de Guy de Maupassant a alimenté de nombreuses polémiques, certains auteurs comme Georges Normandy ou Lucien Dufils accréditant l'idée d'une naissance à Fécamp sans apporter de preuves à leur démonstration. Pour le ministère de la marine, Guy de Maupassant est bien né à Tourville-sur-Arques et les découvertes récentes de M. Michel Fécamp, reprises par le docteur Galérant, par Mme Bialek et par Yvan Leclerc dans le catalogue de l'exposition de Fécamp confortent la version officielle de la naissance au château de Miromesnil. On pourra consulter sur ce sujet :

- Fécamp (Michel) : - "Non, Guy de Maupassant n'est pas né à Fécamp" Dieppe, chez l'auteur ; 50 pp., 1991.

Il existe deux versions de cette plaquette.

C'est l'occasion pour nous de rendre hommage à Michel Fécamp, notre commissaire aux comptes, récemment décédé.

- Bialek (Mireille) : - "Naissance de Guy de Maupassant à Miromesnil" dans les "Amys du Vieux Dieppe", 1992.

Cet article fut repris dans une plaquette éditée pour le centenaire de la mort de l'écrivain.

- Galérant (Germain) : - "Le véritable état-civil de Guy de Maupassant" dans "Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses", Le Havre, 1992, pp. 1-5.

- Leclerc (Yvan) : Catalogue des expositions de Fécamp, deuxième partie - "Maupassant, une vie, des œuvres", Fécamp, Musées municipaux, 1993, pp. 59-63.

Pièce n° 6

- Lettre de Gustave de Maupassant, père de l'écrivain à un destinataire inconnu qualifié de "Mon cher Comte"
- Paris, 37 rue Pigale, ce 21 février
- Il sollicite une nouvelle fois l'intervention de l'amiral Saisset pour faire obtenir un emploi à son fils Guy.

La date de 1872 a été portée ultérieurement à juste titre ce qui explique que les documents 6 et 7 suivent la pièce n° 5 datée de 1873. Cette lettre est à mettre en rapport avec la pièce n° 2 et le destinataire devait être le Comte de Pardieu.

Pièce n° 7

- Lettre du contre-amiral Krantz, chef de cabinet du ministre de la marine et des colonies au vice-amiral Saisset, membre de l'Assemblée Nationale.
- Versailles, le 20 mars 1872.
- Le ministre consent à ce que M. de Maupassant vienne travailler dans les bureaux mais il attendra peut-être longtemps sa nomination définitive comme surnuméraire.

On trouvera dans l'article fondamental de Guy Thuillier des notices concernant Saisset et Krantz mais curieusement la lettre qu'il reproduit pour l'essentiel est datée par erreur du 10 mars 1872.

Pièce n° 8

- Copie de la lettre précédente pour la direction de la comptabilité générale
- en marge, d'une autre main, une note non datée, libellée ainsi :
« M. Avasse
Faire ouvrir un dossier à M. Maupassant et y classer ces pièces.
Il est convenu avec le Directeur que ce jeune homme sera attaché à la bibliothèque en remplacement de M. Durassier qui travaillera dans notre bureau ».

Guy Thuillier n'évoque pas cette note mais précise que Guy de Maupassant fut affecté à la bibliothèque placée sous les ordres de Cordier.

Pièce n° 9

- Brouillon du rapport du directeur au ministre
- Paris, 17 octobre 1872
- Il évoque une place de surnuméraire vacante à la direction du personnel par suite de la nomination de Bonnet à la direction des colonies
- Proposition de nommer Maupassant comme surnuméraire
- en marge « notifié à M. de Maupassant le 19-8-1872 »

Il est probable que le rapport émane du directeur de la comptabilité, Jules de l'Arbre, ami des Maupassant.

Pièce n° 10

- Note du directeur de la comptabilité générale, Jules de l'Arbre à la direction du personnel du ministère de la marine
- Paris, le 18 octobre 1872
- Il informe le contre-amiral que Guy de Maupassant a été nommé surnuméraire par décision du 17 de ce mois

La note était sans doute destinée au contre-amiral Martineau des Chesnez, directeur du personnel.

Pièce n° 11

- Lettre du vice-amiral Saisset, membre de l'assemblée nationale au ministre de la marine

- Paris, 16 novembre 1872
- Il demande que Guy de Maupassant surnuméraire à la direction du personnel soit appointé et mis à la disposition de M. le chef de bureau Cordier

Pièce n° 12

- Rapport du directeur au ministre
- Versailles, le 25 janvier 1873
- Il rappelle la nomination de M. Durassier comme commis et la place vacante de délégué du chef de bureau près du magasin du service intérieur. Il propose de désigner pour ce poste M. Guy de Maupassant recommandé par les vice-amiraux Fourichon et Saisset, le jeune homme étant « très intelligent et bien capable ». Il propose un traitement de 1500 francs par an à partir du 1^{er} février prochain qui serait imputé sur les fonds du chapitre 15 article 1^{er}.
- en marge : « notifié au personnel le 29 janvier 1873
notifié à M. de Maupassant le 29 janvier 1873 »

Ce rapport qui émane sans doute de M. de l'Arbre avait sans doute été préparé dès le mois de novembre 1872 puisque ces dates ont été raturées et remplacées par janvier 1873.

Ainsi, un peu comme un stagiaire, Guy de Maupassant a été admis au ministère comme "employé en excédant" à partir du 20 mars 1872 puis il devient surnuméraire non appointé à compter du 17 octobre. Il ne percevra un traitement en temps que délégué près du magasin des imprimés qu'à partir du 1^{er} février 1873.

Pièce n° 13

- Note du directeur du personnel Martineau des Chesnez à la direction de la comptabilité générale
- Versailles, le 4 février 1873

La note précise que Maupassant était jusqu'à présent employé à la direction du personnel dans le 3^{ème} bureau (équipages de la flotte) et qu'il est mis à la disposition de la direction de la comptabilité générale à compter du lundi 3 février 1873.

Note adressée à Jules Delarbre, protecteur de Maupassant, qui avait préparé, de longue date, sa désignation comme délégué près du magasin des imprimés (cf pièces 11 et 12).

Pièce n° 14

- Rapport au ministre du directeur de la Comptabilité Générale (Delarbre)
 - Paris, 24/25 mars 1874
 - Il propose que les deux surnuméraires du ministère, MM. Stenfort et Maupassant soient promus au grade de commis de 4^{ème} classe avec un traitement de 1800 francs par an
- Ce rapport a été approuvé par le ministre l'amiral d'Homoy

Pièce n° 15

- Simple note de classement de 7 lignes
- « La décision du 15 avril 1874 n° 90 qui nomme M. de Maupassant commis de 4^{ème} classe à la direction du matériel se trouve dans le carton
Administration centrale
Documents divers »

Elle prouve que Maupassant a obtenu la promotion proposée par Delarbre dans son rapport du 24/25 mars précédent.

Pièce n° 16

- Demande d'autorisation d'absence de Guy de Maupassant adressée à M. le Directeur du matériel
- Paris, 18 juillet 1876
- Il demande à s'absenter pendant un mois à dater du 1^{er} août parce que des affaires l'appellent dans sa famille. Il rappelle qu'il est depuis quatre ans au ministère et qu'il n'a encore obtenu aucun congé
- Luneau, le chef du bureau des approvisionnements généraux, donne un avis favorable à la demande

Pièce n° 17

- Rapport du directeur du matériel, Sabattier au ministre
- Paris, 20 juillet 1876
- le directeur prie le ministre d'accorder le congé d'un mois ; « le temps d'absence lui sera payé à solde entière »
- Ce rapport est contresigné par le directeur de la comptabilité générale (Delarbre), par l'inspecteur chargé du contrôle central, par le commissaire général, directeur de l'établissement des invalides et il est approuvé par le ministre.

Ces deux documents montrent que Maupassant n'avait obtenu que des absences de courte durée auparavant et qu'il a donc séjourné en Normandie durant le mois d'août 1876, renouant avec les vacances de son enfance. Les affaires à régler sont peut-être à mettre en rapport avec la succession de Jules de Maupassant.

Pièce n° 18

- Note du directeur de la comptabilité générale pour la direction du matériel
- Paris, le 22 décembre 1876
- transmet la lettre de recommandation du colonel de la Salle en faveur de Guy de Maupassant

Pièce n° 19

- Note (brouillon) émanant du cabinet du directeur du matériel au ministre
- Paris, le 24 décembre 1876
- Il évoque la lettre de recommandation du colonel de la Salle, précise que « M. Guy de Maupassant est un employé dont je suis satisfait », propose l'accès à la 3e classe avec un traitement annuel de 2100 francs.

La pièce n° 18 a été présentée comme l'un des éléments de la querelle opposant Maupassant à son chef de bureau Eugène-Emile Luneau. C'est sans doute exact. Cependant, comme l'indique la pièce n° 19, Maupassant s'intéressait également à sa promotion qui signifiait à ses yeux une augmentation de traitement de 300 francs.

Pièce n° 20

- Rapport du directeur du matériel (Sabattier) au ministre
- Paris, 23/26 juillet 1877
- Il propose d'accorder à M. de Maupassant un congé de 2 mois, à solde entière pour faire usage des eaux de Louèche
- Il fait état d'un certificat de visite émanant de M. l'Inspecteur général du service de santé
- Le rapport a été contresigné puis approuvé par le ministre exactement comme celui du 20 juillet 1876 (pièce n° 17)

Ce long congé est à mettre en rapport avec la lettre à Robert Pinchon du 2 mars 1877 (j'ai « la grande vérole, celle dont est mort François 1^{er} »). Le certificat médical évoqué dans le rapport n'est sans doute pas celui de Ladret de la Charrière qui figurait dans le catalogue de la vente Suzannet le 24 mai 1938 puisque ce médecin qui recevait tous les 15 jours Maupassant n'était pas inspecteur général du service de santé.

Cette longue autorisation d'absence donna lieu à une violente querelle entre Maupassant et Luneau, son chef de bureau qui lui interdit dès lors toute sortie (lettre à sa mère du 26 janvier 1878, correspondance I, pp. 146-147).

Pièce n° 21

- Copie du rapport du directeur du matériel au ministre de la marine
- Paris, le 4 janvier 1879
- La démission de Guy de Maupassant est acceptée à compter du 18 décembre 1878. Le rapport évoque le refus du ministre de la marine d'accepter le détachement de Maupassant au ministère de l'instruction publique

Pièce n° 22

- Il s'agit en fait d'un petit dossier concernant Guy de Maupassant que la direction centrale de l'intendance maritime, bureau des approvisionnements de la flotte a transmis le 7 décembre 1925 au bureau des impressions

- document n° 1
 - le bordereau récapitulatif des pièces renvoyées (dactylographié) fait état de 3 pièces
Observations : « un dossier spécial, concernant Guy de Maupassant ayant été constitué au bureau des archives, il paraît intéressant d'annexer à ce dossier les pièces ci-inclues »
- document n° 2
 - lettre du ministre de l'instruction publique, des cultes et des Beaux-Arts (Bardoux) au ministre de la marine
 - Paris, le 8 décembre 1878
 - Le ministre demande que Guy de Maupassant soit délégué à son cabinet comme attaché tout en continuant à « faire partie de votre ministère ».
En marge, la réaction du ministère de la marine : « c'est une véritable innovation. Je ne peux pas payer un employé dont je ne me sers pas - et sans doute que dans son bureau on ne peut pas se passer de ses services »
- document n° 3
 - note du directeur de la comptabilité générale adressée à la direction du matériel
 - Paris, le 11 décembre 1878
 - Le directeur de la comptabilité générale donne son « avis sur cette affaire » à son collègue
Cette « affectation purement temporaire » placerait Guy de Maupassant dans « la position de congé sans solde »
 - La décision prise donna lieu à la transmission d'une « dépêche au ministre de l'instruction publique du 18 décembre 1878 n° 676 » (mention portée au-dessous du lieu et de la date de la note).
- document n°4
 - Brouillon du rapport du directeur du matériel du ministère de la marine en réponse à la note du 11 décembre 1878 émanant de son collègue de la direction de la comptabilité
 - Paris, le xbre 1878
 - « Je n'aurais aucune observation à présenter relativement au départ définitif de M. Guy de Maupassant »
 - « Cette affectation temporaire aurait pour conséquence de priver des services d'un commis le bureau des approvisionnements généraux dont le personnel est à peine suffisant pour faire face aux nécessités du service.

Dans ces conditions, je ne puis émettre un avis favorable au désir exprimé par M. Bardoux »

Ce rapport n'a sans doute jamais été envoyé sous cette forme comme le laisse supposer la croix en surcharge sur le mot rapport et la date incomplète.

Guy Thuillier a parfaitement analysé les différentes péripéties du fonctionnaire Maupassant qui rêvait d'échapper à son chef de bureau Luneau et convoitait un poste intéressant au cabinet de Bardoux, ami de Flaubert (cf. op. cité pp. 134-140)

On remarquera également que les trois documents de la pièce 22 ont été transmis le 7 décembre 1925 et qu'il semble bien que « ce dossier spécial » ait été établi peu après le 75^e anniversaire de sa naissance.

Pièces n° 23, 24, 25, 26, 27

– bulletins individuels de notes de Guy de Maupassant au ministère de la marine et des colonies pour les années 1874, 75, 76, 77, 78

Ils ont été rédigés par Luneau, chef de bureau sous l'autorité de Sabattier, Directeur du matériel.

Ils comprennent l'identification de l'employé (nom et prénoms, provenance, grade et date de promotion, grade dans la légion d'honneur et date de promotion ; âge, célibataire, marié ou veuf, nombre d'enfants) et les rubriques suivantes (conduite, moralité, tenue, santé, capacité, fonctions, manière de servir, aptitudes spéciales, connaissances accessoires, langues étrangères, appréciations de la valeur générale, faits particuliers).

Voici, sous forme de tableau, les appréciations, de moins en moins favorables portées par Luneau pour les dix premières rubriques (aptitudes spéciales et langues étrangères non utilisées) :

	1874	1875	1876	1877	1878
Conduite	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne
Moralité	id.	id.	id.	id.	Bonne
Tenue	id.	id.	id.	id.	Bonne
Santé	id.	id.	Assez délicate malgré une apparence robuste	Assez délicate malgré une apparence robuste	Assez mauvaise
Capacité	Paraît intelligent	Assez satisfaisant	Assez satisfaisant	Assez satisfaisant	Ordinaire
Fonctions	Commis de 4 ^e classe au bureau des approvisionnem.	Commis de 4 ^e classe	Commis de 4 ^e classe	Commis de 3 ^e classe	Commis de 3 ^e classe
Manière de servir	Satisfaisant	Beaucoup de bonne volonté	Assez satisfaisant	Assez satisfaisant	Assez satisfaisant
Connaissances accessoires	Bachelier ès-lettres	Bachelier ès-lettres	Bachelier ès-lettres	Bachelier ès-lettres	—

- Les appréciations générales sont elles aussi de moins en moins positives même si la prudence et la mesure gommant les violentes querelles.
- 1874 : « Cet employé est depuis trop peu de temps au bureau des approvisionnements (8 mois) pour que je puisse émettre une opinion sur son compte.
Il paraît intelligent et animé du désir de bien faire ».
- 1875 : « Cet employé est intelligent et paraît bien doué. De plus, il est animé du désir de bien faire. Lorsqu'il aura acquis l'expérience qui lui manque, il fera un très bon employé. Je suis déjà très satisfait de ses efforts et s'il était possible d'accorder cette année un quatrième avancement au bureau des approvisionnements, je proposerais à Monsieur le Directeur de vouloir bien le réserver pour M. de Maupassant ».
- 1876 : « Employé intelligent et qui se met au courant du service. Il est animé du désir de bien faire et se rend utile.
M. de Maupassant est depuis près de trois ans à 1800 francs. Il importe de ne pas le laisser plus longtemps à un traitement aussi minime. Je demande donc pour lui un avancement en classe qui porterait ses appointements à 2100 francs.
Je le propose donc pour la 3e classe de commis aux appointements de 2100 francs ».
- 1877 : « Employé intelligent et qui pourrait un jour être très utile lorsqu'il se serait familiarisé avec les détails du service. Mais il est mou, sans énergie et je crains que ses goûts et ses aptitudes ne l'éloignent des travaux administratifs ».
- 1878 : « M. de Maupassant ayant donné sa démission d'employé de la marine pour être attaché au ministère de l'instruction publique, je ne pense pas qu'il soit utile de faire connaître mon appréciation sur sa manière de servir ».

A ces vingt-sept pièces numérotées s'ajoutent des documents plus récents notamment des coupures de presse et des notices.

Le document le plus intéressant est un article intitulé « Guy de Maupassant, commis à la marine » paru dans "le journal" du 13 août 1923. Olivier Guihéneuc a manifestement pris connaissance du dossier et a recueilli « les souvenirs du doyen des fonctionnaires de l'administration centrale de la marine ». Il a aussi consulté "le calepin de Maupassant" que nous n'avons pas retrouvé.

En définitive, nous espérons que ce dossier rendra service aux lecteurs qu'il incitera à effectuer de nouvelles recherches dans les archives des ministères comme le suggérait le professeur Louis Forestier.

D. Fauvel et Y. Marec